

Réalisation de visites de qualifications écotouristiques pour le Parc national des Cévennes

Marché à procédure adaptée (MAPA)
Marché de prestations intellectuelles

N°2025/PNC/MAPA/01

Règlement de Consultation

Date et heure limites de remise des candidatures : le 14 mars 2025 à 12h00

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)
6 bis, place du palais
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : M, le directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la réalisation d'audits :

- de qualification et de marquage auprès des professionnels candidats à la marque *Esprit parc national* concernant les services touristiques (hébergements, séjours à forfait, sorties découvertes, restauration, sites de visite....) ;
- de renouvellement de produit ou de service touristiques déjà marqué *Esprit parc national* à l'issue de la durée de validité du contrat.

3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et des articles R.2162-2, 13 et 14 du Code de la commande publique, sans minimum mais avec un maximum en valeur de 139 999.99 €HT sur toute sa durée (reconductions comprises), et se réfère au Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des marchés publics de prestations intellectuelles.

La présente consultation est une consultation initiale.

3.1 - Lots – Tranches

Sans objet.

3.2 - Variantes – Options

Sans objet.

3.3 – Technique d'achat

L'EP PNC pourra avoir recours à la négociation avec les 3 candidats, dont les offres auront été classées aux 3 premières places, selon les critères établis à l'article XX du présent règlement, mais se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation, en application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique.

Le présent accord-cadre est mono-attributaire et sera exécuté au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande, en application des articles R.2162-2 et 3, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, sans minimum et avec un maximum en quantité.

3.4 – Modifications du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

4. PUBLICATION

- Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes
- Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat)
- BOAMP

5. DURÉE DU MARCHÉ



Parc national des Cévennes

Le présent marché est conclu pour une durée courant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2026. Il est reconductible deux (2) fois par période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2028.

La reconduction se fera de manière tacite.

En cas de non-reconduction, l'EP PNC transmet sa décision au titulaire par courriel avec accusé de réception au plus tard un mois avant la fin de la validité du marché. La décision de non-reconduction n'est assortie d'aucune indemnité pour le titulaire.

6. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'annexe financière de l'acte d'engagement.

7. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

8.1. - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- la lettre de candidature (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;
- l'annexe financière à compléter et à signer
- les cahiers des clauses administratives et techniques particulières ;
- l'attestation sur l'honneur à compléter et à signer
- Le CCAG applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (arrêté du 30 mars 2021)

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

8.2. - Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

8.3 – Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9. MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES



Parc national des Cévennes

9.1 - Condition d'envoi et date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée **au vendredi 14 mars 2025 à 14h00**

Les candidats doivent transmettre leur pli par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État. Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plateforme PLACE : www.marches-publics.gouv.fr

Attention ! Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

Un service de support du profil d'acheteur est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

L'exclusion d'un candidat pourra être opérée conformément aux articles L.2141-7 à 11 du code de la commande publique, et dans le cas où des renseignements erronés ou inexacts auraient été portés sur les documents produits par le candidat.

9.2. - Contenu des offres

- ☞ une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
- ☞ des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) :
 1. Le chiffre d'affaires global, ainsi que la part du chiffre d'affaires consacré aux prestations objet du marché, des trois derniers exercices disponibles
 2. Une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels de moins de 30 jours
 3. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée
 4. Les attestations de régularité fiscales et sociales, datant de moins de 60 jours
- ☞ un RIB ou RIP
- ☞ l'attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivant du code de la commande publique, remplie et signée
- ☞ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)
- ☞ **un mémoire technique détaillant et produisant :**
 - les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet,
 - une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
 - une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans l'article 3 du cahier des clauses techniques particulières,
 - les éléments constitutifs de la politique de développement durable de l'entreprise,
 - toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées. L'annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétée et signée ;
- les autres pièces du marché datées et signées

10. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations.	50 %
2- Valeur technique de l'offre (références, compétences des experts, méthodologie)	40 %
3- Politique de développement durable de l'entreprise	10 %

10.1. - Critère quantitatif financier (prix des prestations)

Les offres seront comparées sur la base des prix de l'annexe financière à l'acte d'engagement pour les quantités estimées pour la durée du marché, mentionnées au bordereau des prix.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Le prix de l'offre sera calculé en simulant un nombre d'audits sur une période d'1 an, de la manière suivante :

PRESTATIONS	Nbre	
1. Audit de qualification d'un produit ou service touristique	20	
1-a : Audit de qualification d'un produit ou service touristique d'un prestataire déjà Esprit parc pour d'autres produits.	3	
1-b : Audit de qualification d'un produit ou service touristique anciennement Esprit parc, suite à un changement de propriétaire	2	
1-c Audit de qualification chez un prestataire qui présente simultanément plusieurs produits ou services du même RUC	De 2 à 3 produits	1
	De 3 à 5 produits	1
	De 5 à 10 produits	1
2. Audit de renouvellement d'un produit ou service touristique Esprit parc depuis 5 ans	12	
2-a : Audit de renouvellement d'un produit ou d'un service touristique Esprit parc depuis 10 ans (2 ^e renouvellement)	6	
3. Audit complémentaire partenaire RICE lors d'un audit de qualification ou de renouvellement	3	

Cette situation n'a aucune valeur d'engagement ou d'estimation sur de futures commandes mais n'est qu'une simulation permettant de noter les offres des différents candidats.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

10.2. - Critère qualitatif (valeur technique des prestations)

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces du mémoire technique, fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10 :

- méthodologie proposée (planification, mode et outils de réalisation des audits, organisation des différentes phases de la prestation...) (5/10), (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 5 : très satisfaisant)
- références, compétences et composition de l'équipe (5/10), (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 5 : très satisfaisant)

10.3. – Politique de développement durable de l'entreprise

Ce critère est jugé sur la base des pièces du mémoire technique, fournies par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10.

10.4. - Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 50% + note critère n°2 x 40% + note critère n°3 x 10%.

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre technique :

Mme Juliette Wettstein, chargée de mission tourisme durable au service accueil et sensibilisation.

04.66.49.53.06

Juliette.wettstein@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre administratif :

M.Laurent BERNARD, chargé de la commande publique

laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr

